

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication : 2 937 293

(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : 09 50881

⑤1 Int Cl<sup>8</sup> : B 60 R 1/06 (2006.01), B 62 J 29/00

⑫

## DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITE

A3

②2 Date de dépôt : 12.02.09.

③0 Priorité : 20.10.08 IT BOU000076.

④3 Date de mise à la disposition du public de la  
demande : 23.04.10 Bulletin 10/16.

⑤6 Les certificats d'utilité ne sont pas soumis à la  
procédure de rapport de recherche.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : SMAT NORD SRL — IT.

⑦2 Inventeur(s) : AMBROSI GIANFRANCO.

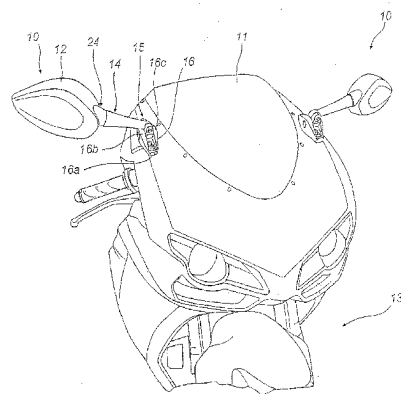
⑦3 Titulaire(s) : SMAT NORD SRL.

⑦4 Mandataire(s) : BREVALEX.

⑤4 RETROVISEUR EN PARTICULIER POUR MOTOCYCLE ET POUVANT ETRE FI XE SUR LA BULLE OU LE  
PARE-BRISE.

⑤7 Le rétroviseur (10), en particulier pour motocycles et  
similaires, peut notamment être fixé à la bulle, ou pare-bri-  
se, (11) du motocycle.

Il comprend un corps (12) de support de l'élément à mi-  
roir, accouplé avec une tige de support (14), cette dernière  
étant à son tour accouplée, par l'intermédiaire de moyens  
d'accouplement (15) correspondants, avec une patte d'an-  
crage (16). Lesdits moyens d'accouplement entre la tige  
(14) de support du corps à miroir et la patte d'ancrage (16)  
sont destinés à permettre le mouvement de ladite tige (14)  
suivant une trajectoire dont les composantes se dévelop-  
pent selon au moins deux plans différents.



FR 2 937 293 - A3



RÉTROVISEUR EN PARTICULIER POUR MOTOCYCLE ET POUVANT  
ÊTRE FIXE SUR LA BULLE OU LE PARE-BRISE

La présente invention concerne un rétroviseur.

5 En particulier, la présente invention concerne un rétroviseur pour motocycles et similaires, pouvant notamment être fixé à la bulle, ou pare-brise, du motocycle.

10 On connaît des rétroviseurs qui sont fixés à la bulle du motocycle et qui comprennent un corps de support de l'élément à miroir, ce corps de support étant supporté par une tige de prolongement qui est à son tour accouplée, par l'intermédiaire de moyens d'accouplement correspondants, avec une patte  
15 d'ancrage, ou fixation, à la bulle du motocycle.

Dans les rétroviseurs connus, les moyens d'accouplement entre la patte de fixation et la tige de prolongement consistent en un seul pivot de rotation, qui permet à ladite tige de se mouvoir sur un plan  
20 transversal à la patte d'ancrage et à la bulle, tandis que le corps réfléchissant est fixé à la tige par l'intermédiaire d'un joint sphérique.

Cette structure des rétroviseurs connus rend toutefois difficile le positionnement approprié et optimal du rétroviseur, au moins avec certaines  
25 conformations de ladite bulle.

En définitive, selon la technique connue jusqu'à présent, il n'est pas possible de disposer d'un rétroviseur qui soit adapté à tous les types de bulle,  
30 ou pare-brise, du motocycle.

On propose donc un rétroviseur, en particulier pour motocycles et similaires, pouvant notamment être fixé à la bulle, ou pare-brise, du

motocycle, tel rétroviseur comprend un corps de support de l'élément à miroir, accouplé avec une tige de support qui est accouplée, par l'intermédiaire de moyens d'accouplement correspondants, avec une patte  
5 d'ancrage, caractérisé en ce que lesdits moyens d'accouplement entre la tige de support du corps à miroir et la patte d'ancrage sont destinés à permettre le mouvement de ladite tige suivant une trajectoire dont les composantes se développent selon au moins deux  
10 plans différents.

De cette façon, il devient possible de positionner le rétroviseur de la façon voulue pour, essentiellement, n'importe quelle conformation possible de la bulle du motorcycle.

15 De nombreuses options sont prévues.

Lesdits moyens d'accouplement entre la tige de support du corps à miroir et la patte d'ancrage peuvent être destinés à permettre le mouvement de la tige par rapport à la patte suivant une trajectoire  
20 dont les composantes se développent selon des plans orthogonaux entre eux.

Lesdits moyens d'accouplement entre la tige de support du corps à miroir et la patte d'ancrage peuvent être destinés à permettre le mouvement de la  
25 tige par rapport à la patte suivant au moins deux directions angulaires différentes.

Lesdits moyens d'accouplement entre la tige de support du corps à miroir et la patte d'ancrage peuvent être destinés à permettre le mouvement de la  
30 tige par rapport à la patte suivant au moins deux directions angulaires différentes situées dans des plans différents.

Lesdits moyens d'accouplement entre la tige de support du corps à miroir et la patte d'ancrage peuvent être destinés à permettre le mouvement de la tige par rapport à la patte suivant au moins deux  
5 directions angulaires différentes situées dans des plans orthogonaux entre eux.

Lesdits moyens d'accouplement entre la tige de support du corps à miroir et la patte d'ancrage peuvent comprendre des premiers et des deuxièmes moyens  
10 à charnière qui permettent la rotation de la tige par rapport à la patte selon des axes de rotation respectifs.

Lesdits axes de rotation peuvent être essentiellement orthogonaux entre eux.

15 Lesdits axes de rotation peuvent être espacés l'un de l'autre.

Lesdits axes de rotation peuvent être espacés l'un de l'autre radialement par rapport à la patte.

20 Ladite patte peuvent comprendre une platine d'assujettissement et de fixation au motorcycle.

Ladite patte peut comprendre des moyens à ailette de prolongement perpendiculaire.

25 Ladite patte peut comprendre une première et une deuxième ailettes de prolongement perpendiculaire qui se développent parallèlement entre elles.

Ladite patte peut présenter une direction d'extension principale.

30 Ladite patte peut être, en pratique, fixée à la bulle avec sa direction d'extension principale orientée longitudinalement par rapport au motorcycle.

Ladite patte peut être, en pratique, fixée sur une partie inclinée de la bulle du motorcycle.

Lesdits moyens d'accouplement entre la tige de support du corps à miroir et la patte d'ancrage  
5 peuvent comprendre un axe respectif d'accouplement qui est orienté transversalement à la patte.

Un axe d'accouplement respectif peut être supporté par les moyens à ailette en saillie.

Lesdits moyens d'accouplement entre la tige  
10 de support du corps à miroir et la patte d'ancrage peuvent comprendre un axe d'accouplement respectif qui est orienté longitudinalement à la patte.

Lesdits moyens d'accouplement entre la tige de support du corps à miroir et la patte d'ancrage  
15 peuvent comprendre un bloc d'extension supporté par la patte.

Lesdits moyens d'accouplement entre la tige de support du corps à miroir et la patte d'ancrage peuvent comprendre un bloc d'articulation qui est fixé  
20 à un axe, qui est supporté par la patte, et supportant l'axe de rotation du corps de la tige de support.

Ledit bloc peut se prolonger au-delà desdits moyens à ailette et supporte l'axe de rotation  
supérieurement au bord supérieur desdits moyens à  
25 ailette.

Ledit bloc d'articulation peut se prolonger entre les ailettes perpendiculaires de la patte.

Ledit bloc d'articulation peut présenter un premier et un deuxième trous débouchants destinés à  
30 recevoir des pivots correspondants de rotation.

Ledit bloc d'articulation peut présenter un premier et un deuxième trous débouchants orthogonaux entre eux.

Ledit bloc d'articulation peut présenter un premier et un deuxième trous débouchants espacés longitudinalement l'un de l'autre.

Lesdits moyens à ailette peuvent comprendre  
5 un trou transversal respectif pour l'introduction d'un pivot de rotation correspondant.

Ledit corps porte-élément réfléchissant peut être accouplé avec l'autre extrémité de la tige de support par l'intermédiaire de moyens d'articulation.

10 Ledit corps porte-élément réfléchissant peut être accouplé avec l'autre extrémité de la tige de support par l'intermédiaire d'un joint sphérique.

Le bloc d'articulation peut présenter une partie inférieure, dotée d'un trou transversal pour  
15 l'axe de rotation correspondant, à partir de laquelle se prolongent un premier et un deuxième bras dotés de trous respectifs pour l'introduction d'un pivot de rotation correspondant.

Lesdits bras du bloc d'articulation peut  
20 avoir un profil longitudinalement rentré par rapport au profil longitudinal extérieur de la partie de base, définissant ainsi un logement correspondant pour les extrémités du pivot de rotation correspondant.

Ledit bloc peut présenter un bord inférieur  
25 courbe.

Ladite patte peut présenter une dépression au niveau de l'extrémité inférieure dudit bloc.

Lesdits moyens à ailette peuvent présenter un trou transversal qui est plus proche du bord  
30 supérieur de l'ailette respective.

Lesdits moyens à ailette peuvent présenter un bord supérieur extrême et arqué.

Lesdits moyens à ailette peuvent présenter des bords supérieurs inclinés, au niveau des extrémités longitudinales respectives, qui se trouvent à une distance prédéfinie du centre du trou d'articulation  
5 respectif.

Des moyens de fixation de la patte peuvent être prévus, qui définissent des moyens de limitation de la rotation de ladite tige de support et/ou dudit bloc d'articulation.

10 Des moyens de fixation de la patte peuvent être prévus, qui comprennent des broches respectives saillant perpendiculairement à la patte et passant dans des trous respectifs, oblongs longitudinalement à la patte.

15 Ladite tige de support peut comprendre un corps percé dans le sens de la longueur et destiné à recevoir un arbre dont une extrémité dépasse au-delà de l'extrémité correspondante du corps percé de manière à définir des moyens de fixation du corps de support de  
20 l'élément à miroir.

Le bord supérieur des moyens à ailette de la patte peut définir des moyens de limitation de la rotation, suivant les deux directions angulaires différentes et opposées par rapport à la direction  
25 transversale.

La patte et/ou le bloc de prolongement peuvent être réalisés sous forme d'un corps moulé en matière plastique.

30 Les caractéristiques techniques de l'invention, conformément aux buts ci-dessus, sont clairement présentées dans les revendications ci-après, et les avantages de ladite invention seront rendus plus évidents dans la description détaillée qui suit, faite

en se référant aux dessins ci-joints qui en montrent une forme de réalisation, à titre d'exemple uniquement et de façon non-limitative, et dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective  
5 d'une forme de réalisation préférée d'un rétroviseur selon la présente invention, représenté à l'état monté sur le motocycle ;

- la figure 2 est une vue de côté de la  
10 forme de réalisation préférée du rétroviseur selon la présente invention ;

- la figure 3 est une vue de dessus de la  
partie inférieure de la forme de réalisation préférée du rétroviseur ;

- la figure 4 est une vue en coupe,  
15 effectuée suivant la ligne IV-IV de la figure 3 ;

- la figure 5 est une vue en coupe,  
effectuée suivant la ligne V-V de la figure 2.

La figure 1 illustre une forme de  
20 réalisation préférée 10 de rétroviseur, fixée à la bulle, ou pare-brise, 11 d'un motocycle 13.

Le rétroviseur 10 comprend un corps 12 de  
support de l'élément à miroir, ce dernier n'étant pas particulièrement représenté dans les figures jointes, ledit corps de support 12 étant accouplé avec une tige  
25 de support 14 qui est à son tour accouplée, par l'intermédiaire de moyens d'accouplement 15 correspondants, avec une patte d'ancrage 16.

De façon avantageuse, il est prévu que  
30 lesdits moyens d'accouplement 15, entre la tige 14 de support du corps réfléchissant et la patte d'ancrage 16, soient en mesure de permettre le mouvement de ladite tige 14 suivant une trajectoire dont les composantes se développent selon au moins deux plans

différents, en particulier une trajectoire dont les composantes se développent selon des plans orthogonaux entre eux.

En pratique, la trajectoire qui peut être imprimée manuellement à la tige 14, pour positionner correctement le corps à miroir 12, peut résulter du mouvement selon un plan longitudinal, comme indiqué dans la figure 4, et du mouvement selon un plan transversal, indiqué dans la figure 5 ; lesdits plans, longitudinal et transversal, étant orthogonaux entre eux.

En particulier, il est prévu que lesdits moyens 15 d'accouplement entre la tige 14 de support du corps à miroir 12 et la patte d'ancrage 16 soient en mesure de permettre le mouvement de ladite tige 14, notamment par rapport à la patte 16 elle-même, suivant deux directions angulaires différentes.

Lesdites directions angulaires de mouvement de la tige 14 par rapport à la patte 16 sont situées dans des plans orthogonaux entre eux.

De façon plus détaillée, lesdits moyens d'accouplement 15 comprennent des premiers moyens de rotation, ou à charnière, 17 et des deuxièmes moyens de rotation, ou à charnière, 19, ceux-ci permettant la rotation de la tige 14 par rapport à la patte 16 suivant deux axes de rotation respectifs qui sont orthogonaux entre eux et perpendiculairement, ou radialement, espacés l'un de l'autre.

De façon plus détaillée, la patte 16 comprend une platine plate 16a d'assujettissement et de fixation à la bulle 11 du motorcycle 13 et une première et une deuxième ailette 16b, 16c, de prolongement perpendiculaire à partir de ladite platine 16a,

lesdites ailettes se prolongeant suivant la direction d'extension principale de la patte 16, parallèlement entre elles et transversalement espacées l'une de l'autre.

5                   Comme le montre la figure 1, la patte 16 est fixée à la bulle avec sa direction d'extension principale orientée suivant la direction longitudinale du motocycle. De façon plus détaillée, comme le montre la figure 1, la patte 16 est fixée à l'extérieur de la  
10 bulle, ou pare-brise, 11, sur une partie de cette même bulle qui est inclinée, ou oblique, par rapport à la verticale.

Les moyens 15 d'accouplement entre la tige 14 de support du corps à miroir 12 et la patte  
15 d'ancrage 16 comprennent un axe 17' respectif, qui est orienté transversalement à la patte 16 et qui est supporté par les moyens à ailette 16b, 16c.

De plus, lesdits moyens 15 d'accouplement entre la tige 14 et la patte d'ancrage 16 comprennent  
20 également un axe 19' respectif, qui est orienté longitudinalement à la patte 16.

En pratique, lesdits moyens 15 d'accouplement entre la tige de support 14 et la patte  
d'ancrage 16 comprennent, de façon avantageuse, un bloc  
25 de prolongement et d'articulation 21, ce dernier étant fixé audit axe 17', supporté par la patte 16, et supportant l'axe 19' d'articulation et de fixation pour l'extrémité correspondante de la tige de support 14.

Comme illustré, de façon avantageuse, ledit  
30 bloc d'articulation 21 se prolonge, perpendiculairement, au-delà desdits moyens à ailette 16b, 16c, et supporte l'axe de rotation 19' en position

haute, ou espacée, par rapport au bord supérieur 16'b, 16'c desdits moyens à ailette 16b, 16c.

De plus, comme illustré, ledit bloc d'articulation 21 se prolonge inférieurement entre les ailettes 16b, 16c perpendiculaires de la patte 16.

Ledit bloc d'articulation 21 présente des premier et deuxième trous débouchants 23, 25 respectifs, orthogonaux entre eux et longitudinalement espacés, qui définissent des moyens destinés à recevoir des pivots 17', 19' correspondants, définissant lesdits axes de rotation, avec friction, pour la tige de support 14.

De la même façon, lesdites ailettes 16b, 16c perpendiculaires comprennent un trou 161, 162 correspondant pour le passage dudit pivot de rotation inférieur 17'.

Au niveau desdits trous 161, 162, lesdites ailettes latérales 16b, 16c de la patte de support 16 présentent, extérieurement, un renforcement qui est destiné à loger la tête élargie du pivot d'articulation 17 correspondant et d'une vis de fixation opposée, repérées, respectivement, par les numéros de référence 171 et 173 dans les figures jointes.

Ledit corps porte-élément réfléchissant 12 est, à son tour, accouplé avec l'extrémité de la tige de support 14 qui est opposée à l'extrémité de fixation à la patte 16, par l'intermédiaire d'un joint sphérique 24, qui n'est pas particulièrement représenté dans les figures jointes.

En ajoutant ces moyens d'articulation 24 et grâce à la présence desdits moyens d'articulation 15, on confère au rétroviseur 10 une grande capacité de positionnement et d'adaptation aux diverses

conformations que pourrait présenter la bulle 11 du  
motocycle.

En pratique, le pivot d'articulation 17  
consiste en un boulon correspondant, de la même façon  
5 que le pivot d'articulation supérieur 19, ce dernier  
présentant, de façon similaire, une tête élargie 191  
respectivement et une vis de fixation 193 correspondante,  
au niveau de l'extrémité opposée.

Ledit bloc d'articulation 21 présente donc  
10 une partie inférieure 21a, dotée du trou d'articulation  
23 destiné au premier pivot d'articulation 17', qui  
s'insère entre lesdites ailettes de support 16b, 16c et  
à partir de laquelle se prolongent des premier et  
deuxième bras radiaux, ou perpendiculaires, 21b, 21c  
15 respectifs, dotés de trous 25, 25 respectifs pour  
l'introduction du deuxième pivot de rotation 19'.

Ledit bloc d'articulation 21 présente donc  
un bord inférieur courbe 121 qui fait face à une  
dépression 16' correspondante, arquée dans le sens de  
20 la longueur, qui est prévue dans la platine de base 16a  
de ladite patte 16 et qui est en retrait par rapport à  
la face supérieure de cette même patte. De cette façon,  
l'extrémité inférieure 121 dudit bloc 21 peut tourner  
librement, notamment selon un plan longitudinal  
25 correspondant, par rapport à la patte 16, sans risque  
de contacts non désirés et avec un large mouvement  
angulaire. Tout cela ayant lieu, par ailleurs, avec une  
extension en hauteur limitée par la présente patte.

Lesdits bras 21b, 21c dudit bloc  
30 d'articulation 21 présentent, comme on peut notamment  
le voir dans la figure 4, un profil longitudinalement  
rentré, aussi bien antérieurement que postérieurement,  
par rapport au profil du bord longitudinal extérieur de

la partie inférieure 21a du bloc lui-même, de telle sorte qu'ils définissent des logements correspondants pour les têtes élargies 191, 193 du pivot 19', tout cela pour permettre d'amples rotations dans une direction longitudinale à ladite tige de support 14.

De plus, comme illustré, lesdits moyens à ailette 16b, 16c de la patte 16 présentent un trou transversal 161, 162 respectif, qui est plus proche du bord supérieur 16'b, 16'c de l'ailette correspondante, par rapport à la platine de base 16a.

Par ailleurs, comme illustré, dans la partie centrale, lesdits moyens à ailette 16b, 16c présentent une partie supérieure et centrale 16d, du bord supérieur, qui est arquée avec la convexité orientée vers le haut.

Lesdits moyens à ailette 16b, 16c présentent en outre, au niveau des extrémités longitudinales respectives, des bords, ou portions de bord, supérieurs, qui sont essentiellement linéaires, 16e, 16e, et qui se prolongent à partir de la partie centrale arquée 16d en se maintenant à une distance prédéfinie du centre du trou d'articulation 161, 162 respectif, afin de permettre une rotation longitudinale aisée de ladite tige de support 14 par rapport à la patte 16, même quand ladite tige 14 est dans une condition repliée transversalement à cette même patte 16.

Comme illustré, ladite tige de support 14 présente un corps 14' en matière plastique intérieurement percé, en 14", suivant la direction longitudinale de développement de ladite tige 14.

Dans le trou 14" est introduit un arbre métallique 141 ayant une extrémité 142 qui dépasse au-

delà de l'extrémité du corps 14' de la tige 14 afin de définir des moyens de fixation du corps 12 de support de l'élément à miroir.

Comme illustré, des moyens sont prévus pour  
5 fixer la patte 16 au corps du motorcycle ; ces moyens comprennent des broches en saillie 31, 33 respectives qui se prolongent à partir de têtes élargies 30, 32 correspondantes et qui peuvent être accouplées avec des vis de retenue 20, 20 correspondantes ; lesdites  
10 broches saillant perpendiculairement à la platine de base 16a de la patte passent dans des trous correspondants, oblongs longitudinalement à la patte, repérés par les numéros de référence 34, 36.

Comme illustré, lesdites têtes élargies 30,  
15 32 des moyens de fixation de la patte définissent, avec leur surface supérieure, des moyens de limitation de la rotation de ladite tige de support 14, dans les deux directions angulaires différentes et opposées, situées dans le plan longitudinal, lesdites têtes 30, 32 étant  
20 opportunément assujetties par le bloc d'articulation 21 lui-même dans les positions angulaires respectives de rotation maximum vers la partie avant et de rotation maximum vers la partie arrière du motorcycle, comme illustré dans la figure 4.

Comme illustré, le bord supérieur 16'b,  
25 16'c des ailettes latérales définit des moyens de limitation de la rotation de ladite tige de support 14, dans les deux directions angulaires différentes et opposées, situées dans le plan transversal correspondant, lesdits bords 16'b et 16'c étant  
30 opportunément assujettis par l'extrémité inférieure de ladite tige de support 14, comme illustré dans la figure 5.

Dans les figures, le numéro de référence 20 indique un écrou de fixation pour une vis, ou broche, 31, 33 respective, se prolongeant inférieurement à partir de la platine 16a de la patte 16, afin d'obtenir  
5 la fixation du présent rétroviseur à la bulle du motorcycle.

Lesdites vis, ou broches, de fixation 31, 33 sont prévues à l'extrémité longitudinale de ladite patte 16.

10 Ladite patte 16 et ledit bloc d'articulation 21 sont en matière plastique moulée.

On propose ainsi un rétroviseur qui est particulièrement robuste et qui permet des mouvements de positionnement de l'élément réfléchissant  
15 particulièrement amples, ce qui représente un avantage en termes de souplesse et de flexibilité d'utilisation du présent élément réfléchissant, notamment en association avec des bulles pour motorcycles conformées de quelque façon que ce soit.

20 L'invention ainsi conçue est susceptible d'une évidente application industrielle et peut aussi faire l'objet de nombreuses modifications et variantes, entrant toutes dans le domaine du concept inventif ; tous les détails peuvent en outre être remplacés par  
25 des éléments techniquement équivalents.

REVENDICATIONS

1. Rétroviseur (10), en particulier pour  
motocycles et similaires, pouvant notamment être fixé à  
5 la bulle, ou pare-brise, (11) du motorcycle, le  
rétroviseur comprend un corps (12) de support de  
l'élément à miroir, accouplé avec une tige de support  
(14) qui est accouplée, par l'intermédiaire de moyens  
d'accouplement (15) correspondants, à une patte  
10 d'ancrage (16), caractérisé en ce que lesdits moyens  
d'accouplement entre la tige (14) de support du corps à  
miroir et la patte d'ancrage (16) sont destinés à  
permettre le mouvement de la tige (14) suivant une  
trajectoire dont les composantes se développent selon  
15 au moins deux plans différents.

2. Rétroviseur selon la revendication 1,  
caractérisé en ce que lesdits moyens (15)  
d'accouplement entre la tige (14) de support du corps à  
20 miroir (12) et la patte d'ancrage (16) sont destinés à  
permettre le mouvement de la tige (14) par rapport à la  
patte (16) suivant une trajectoire dont les composantes  
se développent selon des plans orthogonaux entre eux.

25 3. Rétroviseur selon l'une quelconque des  
revendications précédentes, caractérisé en ce que  
lesdits moyens (15) d'accouplement entre la tige (14)  
de support du corps à miroir (12) et la patte d'ancrage  
(16) sont destinés à permettre le mouvement de la tige  
30 (14) par rapport à la patte (16) suivant au moins deux  
directions angulaires différentes.

4. Rétroviseur selon la revendication 3, caractérisé en ce que lesdits moyens (15) d'accouplement entre la tige (14) de support du corps à miroir et la patte d'ancrage (16) sont destinés à  
5 permettre le mouvement de la tige (14) par rapport à la patte (16) suivant au moins deux directions angulaires différentes situées dans des plans différents.

5. Rétroviseur selon la revendication 4,  
10 caractérisé en ce que lesdits moyens (15) d'accouplement entre la tige (14) de support du corps à miroir et la patte d'ancrage (16) sont destinés à permettre le mouvement de la tige (14) par rapport à la patte (16) suivant au moins deux directions angulaires  
15 différentes situées dans des plans orthogonaux entre eux.

6. Rétroviseur selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que  
20 lesdits moyens (15) d'accouplement entre la tige (14) de support du corps à miroir et la patte d'ancrage (16) comprennent des premiers (17) et des deuxièmes (19) moyens à charnière qui permettent la rotation de la tige (14) par rapport à la patte (16) selon des axes de  
25 rotation (17', 19') respectifs.

7. Rétroviseur selon la revendication 6, caractérisé en ce que lesdits axes de rotation (17', 19') sont essentiellement orthogonaux entre eux.

8. Rétroviseur selon l'une quelconque des revendications précédentes 6 et 7, caractérisé en ce que lesdits axes de rotation (17', 19') sont espacés l'un de l'autre.
- 5
9. Rétroviseur selon la revendication 8, caractérisé en ce que lesdits axes de rotation (17', 19') sont espacés l'un de l'autre radialement par rapport à la patte (16).
- 10
10. Rétroviseur selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que ladite patte (16) comprend une platine (16a) d'assujettissement et de fixation au motorcycle.
- 15
11. Rétroviseur selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que ladite patte (16) comprend des moyens à ailette (16b, 16c) de prolongement perpendiculaire.
- 20
12. Rétroviseur selon la revendication 11, caractérisé en ce que ladite patte (16) comprend une première et une deuxième ailettes (16b, 16c) de prolongement perpendiculaire qui se développent
- 25
- parallèlement entre elles.
13. Rétroviseur selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que ladite patte (16) présente une direction d'extension
- 30
- principale.
14. Rétroviseur selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que

ladite patte (16) est, en pratique, fixée à la bulle avec sa direction d'extension principale orientée longitudinalement par rapport au motorcycle.

5                   15.       Rétroviseur selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que ladite patte (16) est, en pratique, fixée sur une partie inclinée de la bulle du motorcycle.

10                   16.       Rétroviseur selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que lesdits moyens (15) d'accouplement entre la tige (14) de support du corps à miroir et la patte d'ancrage (16) comprennent un axe (17') respectif d'accouplement qui  
15 est orienté transversalement à la patte (16).

                  17.       Rétroviseur selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'un axe d'accouplement (17') respectif est supporté par les  
20 moyens à ailette (16b, 16c) en saillie.

                  18.       Rétroviseur selon l'une quelconque des revendications précédentes ou selon la partie précaractérisante de la revendication 1, caractérisé en ce  
25 que lesdits moyens (15) d'accouplement entre la tige (14) de support du corps à miroir et la patte d'ancrage (16) comprennent un axe d'accouplement (19') respectif qui est orienté longitudinalement à la patte (16).

30                   19.       Rétroviseur               selon               l'une  
quelconque       des       revendications       précédentes,

caractérisé en ce que lesdits moyens (15) d'accouplement entre la tige (14) de support du corps à miroir et la patte d'ancrage (16) comprennent un bloc d'extension (21) supporté par la patte (16).

5

20. Rétroviseur selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que lesdits moyens (15) d'accouplement entre la tige (14) de support du corps à miroir et la patte d'ancrage (16) comprennent un bloc (21) d'articulation qui est fixé à un axe (17'), qui est supporté par la patte (16), et supportant l'axe (19') de rotation du corps de la tige de support (14).

10

21. Rétroviseur selon l'une quelconque des revendications précédentes 19 et 20, caractérisé en ce que ledit bloc (21) se prolonge au-delà desdits moyens à ailette (16b, 16c) et supporte l'axe de rotation (19') supérieurement au bord supérieur (16'b, 16'c) desdits moyens à ailette (16b, 16c).

15

20

22. Rétroviseur selon l'une quelconque des revendications précédentes de 19 à 21, caractérisé en ce que ledit bloc d'articulation (21) se prolonge entre les ailettes (16b, 16c) perpendiculaires de la patte (16).

25

23. Rétroviseur selon l'une quelconque des revendications précédentes de 19 à 22, caractérisé en ce que ledit bloc d'articulation (21) présente un premier et un deuxième trous débouchants (23, 25)

30

destinés à recevoir des pivots (17', 19') correspondants de rotation.

24. Rétroviseur selon la revendication  
5 23, caractérisé en ce que ledit bloc d'articulation (21) présente un premier et un deuxième trous débouchants (23, 25) orthogonaux entre eux.

25. Rétroviseur selon l'une quelconque  
10 des revendications précédentes de 19 à 24, caractérisé en ce que ledit bloc d'articulation (21) présente un premier et un deuxième trous débouchants (23, 25) espacés longitudinalement l'un de l'autre.

26. Rétroviseur selon l'une quelconque  
15 des revendications précédentes de 19 à 25, caractérisé en ce que lesdits moyens à ailette (16b, 16c) comprennent un trou transversal (161, 162) respectif pour l'introduction d'un pivot de rotation (17')  
20 correspondant.

27. Rétroviseur selon l'une quelconque  
des revendications précédentes, caractérisé en ce que  
25 ledit corps (12) porte-élément réfléchissant est accouplé avec l'autre extrémité de la tige de support (14) par l'intermédiaire de moyens d'articulation (24).

28. Rétroviseur selon la revendication  
27, caractérisé en ce que ledit corps (12) porte-  
30 élément réfléchissant est accouplé avec l'autre extrémité de la tige de support (14) par l'intermédiaire d'un joint sphérique (24).

29. Rétroviseur selon l'une quelconque des revendications précédentes de 19 à 28, caractérisé en ce que le bloc d'articulation (21) présente une partie inférieure (21a), dotée d'un trou transversal (23) pour l'axe de rotation correspondant, à partir de laquelle se prolongent un premier et un deuxième bras (21b, 21c) dotés de trous (25, 25) respectifs pour l'introduction d'un pivot de rotation (19') correspondant.

10

30. Rétroviseur selon la revendication 29, caractérisé en ce que lesdits bras (21b, 21c) du bloc d'articulation (21) ont un profil longitudinalement rentré par rapport au profil longitudinal extérieur de la partie de base (21a), définissant ainsi un logement correspondant pour les extrémités du pivot de rotation (19') correspondant.

31. Rétroviseur selon l'une quelconque des revendications précédentes de 19 à 30, caractérisé en ce que ledit bloc (21) présente un bord inférieur courbe.

32. Rétroviseur selon l'une quelconque des revendications précédentes de 19 à 31, caractérisé en ce que ladite patte (16) présente une dépression (16') au niveau de l'extrémité inférieure dudit bloc (21).

33. Rétroviseur selon l'une quelconque des revendications précédentes de 26 à 32, caractérisé en ce que lesdits moyens à ailette (16b, 16c) présentent un trou transversal (161, 162) qui est plus

proche du bord supérieur (16'b, 16'c) de l'ailette respective par rapport à une platine de base (16a).

34. Rétroviseur selon l'une quelconque  
5 des revendications précédentes, caractérisé en ce que lesdits moyens à ailette (16b, 16c) présentent un bord supérieur (16d) extrême et arqué.

35. Rétroviseur selon l'une quelconque  
10 des revendications précédentes, caractérisé en ce que lesdits moyens à ailette (16b, 16c) présentent des bords supérieurs (16e, 16e) inclinés, au niveau des extrémités longitudinales respectives, qui se trouvent à une distance prédéfinie du centre (17') du trou  
15 d'articulation (161, 162) respectif.

36. Rétroviseur selon l'une quelconque  
des revendications précédentes, caractérisé en ce que des moyens (30, 32) de fixation de la patte (16) sont  
20 prévus, qui définissent des moyens de limitation de la rotation de ladite tige de support (14) et/ou dudit bloc d'articulation (21).

37. Rétroviseur selon l'une quelconque  
25 des revendications précédentes, caractérisé en ce que des moyens de fixation de la patte (16) sont prévus, qui comprennent des broches respectives saillant perpendiculairement à la patte (16) et passant dans des trous (34, 36) respectifs, oblongs longitudinalement à  
30 la patte.

38. Rétroviseur selon l'une quelconque  
des revendications précédentes, caractérisé en ce que

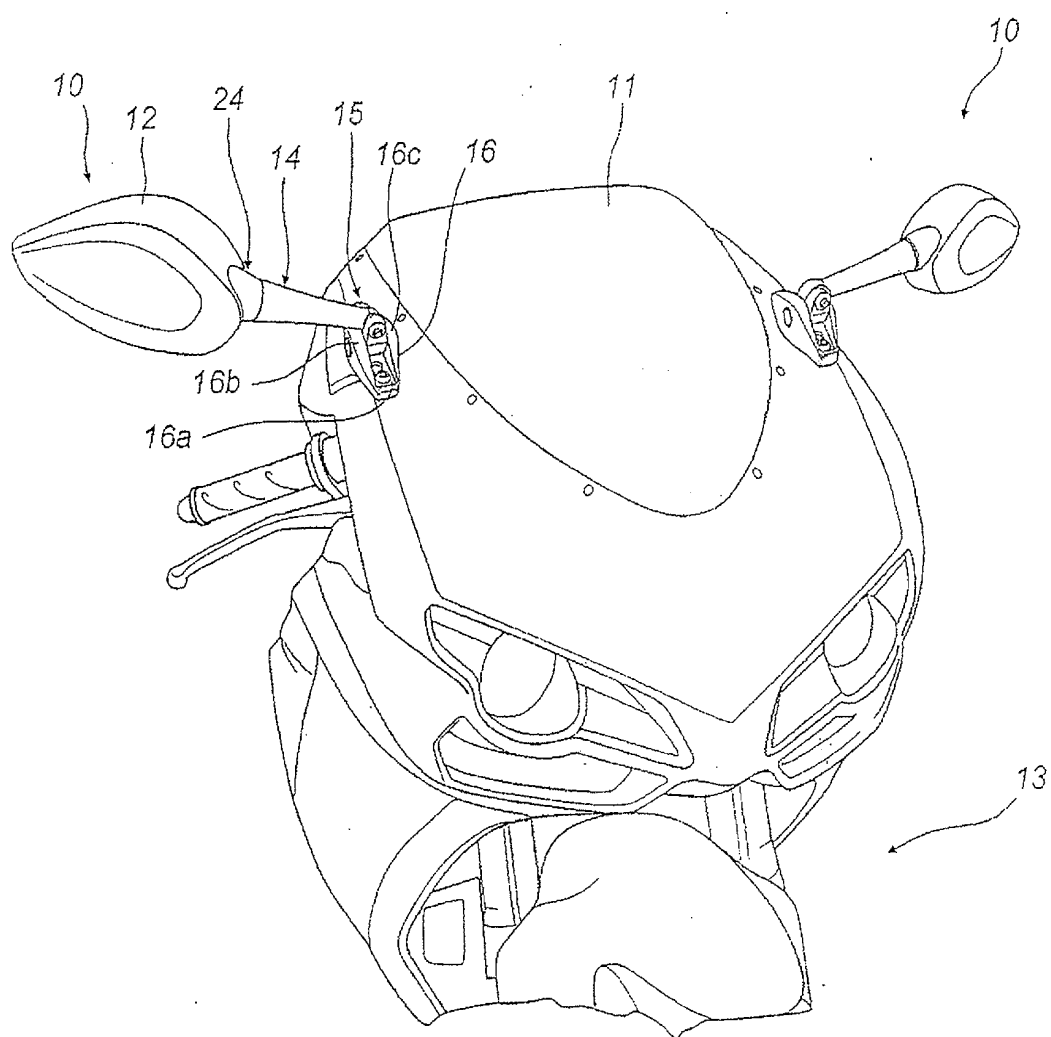
ladite tige de support comprend un corps (14') percé dans le sens de la longueur et destiné à recevoir un arbre (141) dont une extrémité (142) dépasse au-delà de l'extrémité correspondante du corps percé (14') de  
5 manière à définir des moyens de fixation du corps (12) de support de l'élément à miroir.

39. Rétroviseur selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que  
10 le bord supérieur (16'b, 16'c) des moyens à ailette de la patte (16) définit des moyens de limitation de la rotation, suivant les deux directions angulaires différentes et opposées par rapport à la direction transversale.

15

40. Rétroviseur selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la patte (16) et/ou le bloc de prolongement (21) sont réalisés sous forme d'un corps moulé en matière  
20 plastique.

FIG. 1



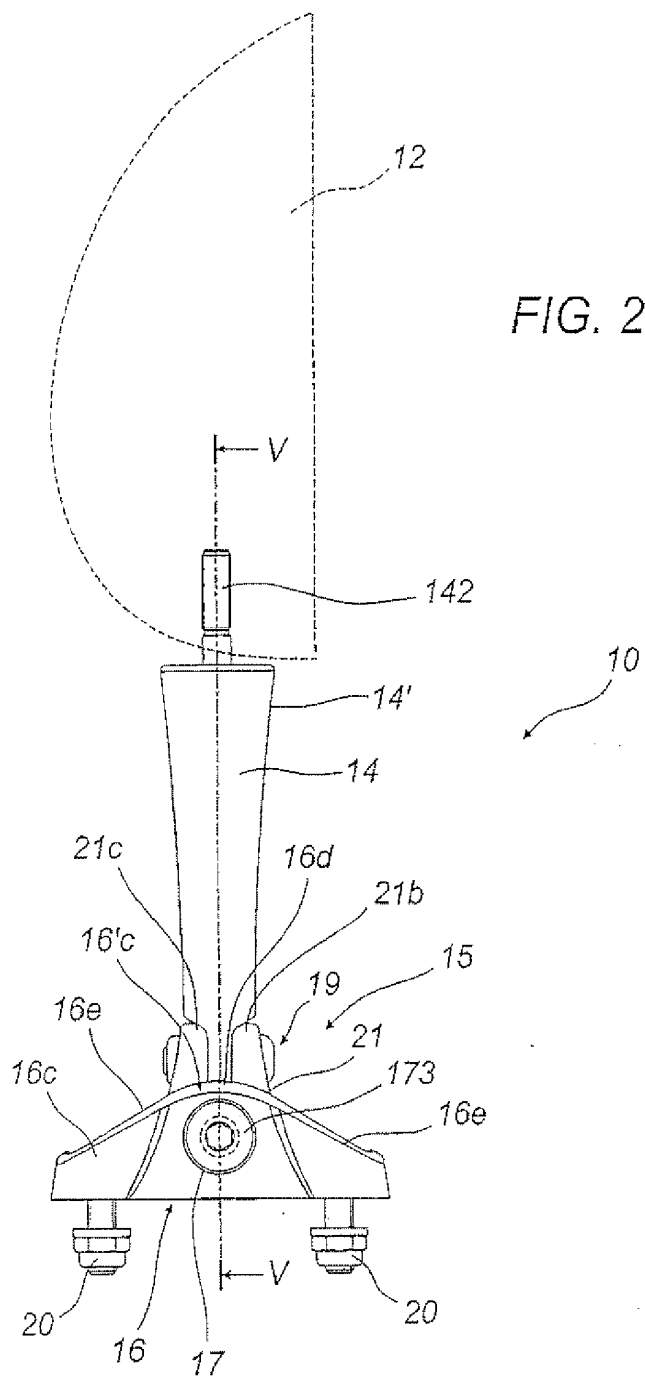


FIG. 2

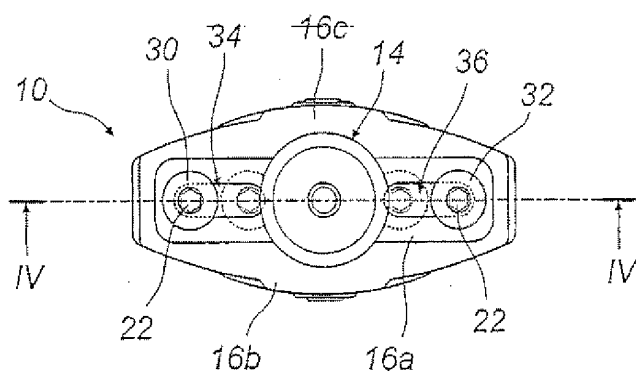


FIG. 3

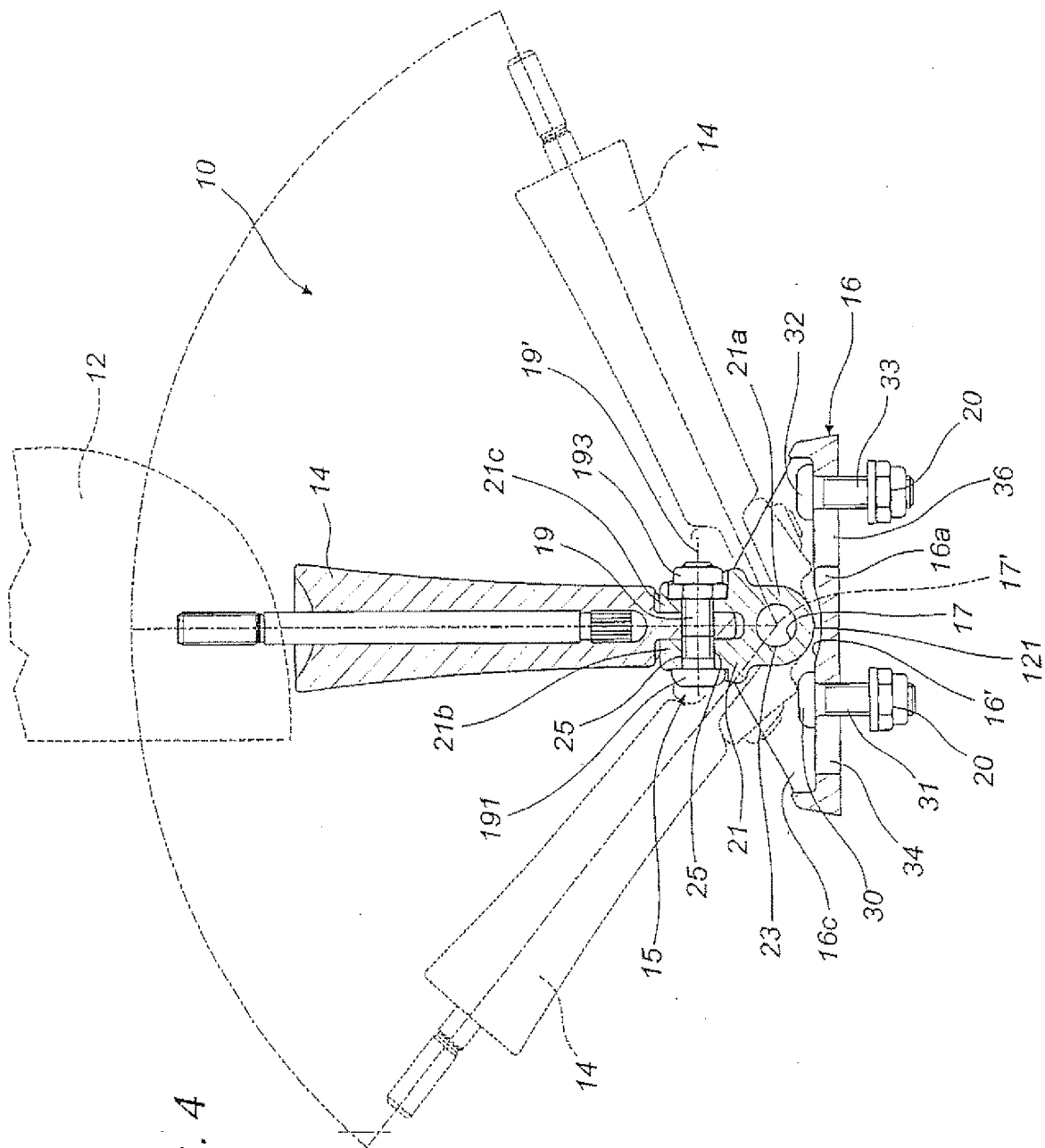


FIG. 4

